



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Industrie du bois

Question écrite n° 4161

Texte de la question

M. Philippe Dubourg appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur les difficultés rencontrées par les fabricants de palettes français dont la profession, à la fois mal connue et mal perçue, se trouve dans une situation précaire. L'industrie de l'emballage en bois, dont le produit est écologiquement sain, s'intègre parfaitement dans le processus d'exploitation de nos forêts et occupe directement en production quinze mille personnes dans notre pays, si l'on prend en compte l'ensemble de la filière concernée. Pour les fabricants de palettes français, la préoccupation est double : les prix de vente se sont effondrés non seulement à cause de la baisse des coûts du bois mais encore, essentiellement, par la destabilisation du marché, due à l'arrivée dans la Communauté des importations nombreuses et non limitées en provenance des pays de l'Europe de l'Est et de la C.E.I. En ce qui concerne la France, ces importations nouvelles s'ajoutent à celles des pays exportateurs qu'étaient déjà l'Espagne et le Portugal. Ainsi se trouvent menacés plusieurs milliers d'emplois de travailleurs résidant en zone rurale ce qui ne pourra qu'accentuer encore la desertification de nos campagnes. En outre, dans un souci de « récupération et de propreté », la profession continue à engager des actions diversifiées avec d'autres partenaires économiques intéressés pour développer des filières de recyclage encore mieux adaptées. Compte tenu de l'importance de ce secteur, il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour soutenir vigoureusement cette industrie par la remise en ordre d'un marché complètement destabilisé.

Texte de la réponse

Les difficultés rencontrées par les fabricants de palettes français s'inscrivent dans la situation d'extrême gravité que traverse depuis plusieurs mois l'industrie du bois-papier. Si certains des problèmes que rencontre cette dernière sont de même nature que ceux auxquels sont confrontées l'ensemble des entreprises françaises, les causes majeures de ses difficultés sont cependant bien spécifiques et nécessitent un traitement particulier. Le développement et l'avenir des entreprises industrielles françaises sont au cœur des préoccupations du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur ainsi que de l'ensemble du Gouvernement. Le Gouvernement a d'ores et déjà montré la plus grande fermeté dans les négociations commerciales internationales afin de privilégier et de défendre les intérêts des entreprises françaises et communautaires. Sur le plan national, les dispositions visant à alléger les charges pesant sur les entreprises et à assurer leur compétitivité ainsi que les mesures prises récemment en faveur d'une relance de la consommation bénéficieront à l'ensemble des entreprises françaises. Pour répondre aux contraintes des sociétés menacées de façon plus immédiate, les moyens d'intervention des pouvoirs publics ont été augmentés significativement. Au niveau communautaire, le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur veille à ce que l'élaboration des directives visant à harmoniser les différentes réglementations nationales, notamment en ce qui concerne la valorisation des déchets d'emballage, se poursuive activement. Les industries du bois-papier françaises sont par ailleurs victimes, au-delà d'un déséquilibre mondial persistant entre une offre croissante et une demande atone, des récents désordres monétaires européens. Les dévaluations brutales à l'automne dernier des monnaies finlandaises et suédoises

ont assure un avantage compétitif aux principaux concurrents des producteurs communautaires. Afin d'enrayer la chute des cours qui a suivi ces dévaluations et de limiter la pénétration des produits finlandais et suédois dans la Communauté, le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur a proposé au Gouvernement de déposer auprès de la commission une demande de clause de sauvegarde sur le bois et cinq types de papiers les plus touchés, représentant environ un tiers du chiffre d'affaires de l'ensemble de la profession. Une telle demande, et dans le contexte actuel de l'élargissement de la Communauté à ces pays, revêt un caractère exceptionnel. La Commission des communautés européennes a été sensible à la gravité de la situation des entreprises et des intérêts en cause et a réagi rapidement à cette demande déposée le 19 juillet dernier. Elle a proposé aux gouvernements finlandais et suédois des mesures de surveillance des quantités exportées dans la Communauté et des cours des transactions opérées. Ces informations devront être fournies bi-mensuellement à compter du 1er août. S'il apparaissait, dans quelques semaines, que ce dispositif se révélait insuffisant pour entraîner une remontée significative des cours qui seule permettrait de restaurer les conditions d'un développement durable pour ces industries, le Gouvernement français pourrait être amené à proposer des mesures plus strictes.

Données clés

Auteur : [M. Dubourg Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4161

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2078

Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3832